

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

1. Champ d'application

Ce règlement d'ordre interne concerne aussi bien les pensionnaires, les visiteurs et en partie les salariés du CIPA Blannenheem. Il s'applique à tous les locaux aussi bien privés que communs du CIPA et de ses structures annexes ainsi qu'à toutes les activités qui s'y déroulent.

2. Généralités

Nous voulons offrir aux pensionnaires du CIPA Blannenheem un nouveau domicile, agréable et protecteur. Vous pouvez y maintenir vos habitudes de vie, profiter des parties communes et participer à toutes les activités qui s'y déroulent, le tout en fonction de vos désirs et de votre mobilité individuelle.

Le maintien des relations avec votre famille, vos amis et vos proches est souhaité et conseillé.

Pour maintenir cette atmosphère agréable et chaleureuse propre au CIPA Blannenheem, les pensionnaires et les visiteurs sont priés de s'entraider et de se comporter entre eux avec du respect, tout comme envers les membres du personnel

Tous les pensionnaires sont traités et soignés de façon équitable.

3. Heures d'ouverture et de fermeture

Pour savoir accéder librement au CIPA Blannenheem ainsi qu'à leurs parties privées, les pensionnaires reçoivent une clé sous forme d'un badge, qui leur permet de quitter

CIPA Blannenheem

Une institution de la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung

47, rue de Luxembourg
L-7540 ROLLINGEN

- ☎ (+352) 32 90 31 - 1600
- @ cipa@flb.lu
- 🌐 www.cipa.flb.lu

Agrément: PA 08 01 043
Matricule: 1986 6400 019
TVA N°: LU22355172
R.C.S.: G149

Comptes bancaires:
BCEE LU10 0019 1000 6994 9000
BGL LU88 0030 0959 1011 0000
CCPL LU84 1111 0000 9292 0000



les lieux et de revenir à toute heure de la journée et de la nuit. En effet, entre 19.00 et 07.00 heures, l'accès de la maison n'est possible qu'avec le badge.

Merci de bien vouloir signaler la perte éventuelle de votre badge le plus rapidement possible. Il pourra être remplacé au niveau de la réception pour le prix de 30 €.

Nous vous prions de bien vouloir signaler votre départ au personnel soignant de votre étage à chaque fois quand vous allez quitter la maison, et votre retour à chaque fois quand vous revenez.

4. Visites

Les visiteurs sont toujours les bienvenus, et les visites ne sont pas limitées dans le temps. Les visiteurs peuvent également, selon leur désir et après réservation préalable, déjeuner avec leurs pensionnaires dans le restaurant du CIPA Blannenheem. Pour des raisons d'organisation, la réservation doit se faire à la réception au plus tard, au cours de la matinée du jour qui précède le déjeuner. Les anniversaires et autres fêtes de famille peuvent également, sous réserve d'une salle disponible, être fêtés avec les pensionnaires. Nous vous prions de bien vouloir réserver ces événements, via la réception, suffisamment longtemps à l'avance.

5. Heures de repas

Les repas sont servis au restaurant, le petit déjeuner à partir de 8.00 heures, le déjeuner à 12.00 heures et le dîner à 18.00 heures.

Pour des raisons d'hygiène, l'accès à la cuisine est strictement interdit aussi bien aux pensionnaires qu'aux visiteurs.

Un plan de table est établi par la Direction du CIPA Blannenheem en essayant bien évidemment de tenir compte des Desiderata des pensionnaires.

La conservation de denrées périssables dans les locaux privés est, pour des raisons d'hygiène, strictement limitée dans le temps. En cas de besoin le personnel a le droit d'éliminer les aliments périmés.

Les pensionnaires bénéficiant de soins plus lourds, et ne désirant pas, ou étant incapables de descendre au restaurant seront servis aux étages.

Au cours des après-midis vous seront proposés à la cafétéria des boissons, des pâtisseries et d'autres desserts maison. Vous trouverez les prix en vigueur sur place.

Si vous le désirez on peut vous livrer toutes les semaines des boissons dans vos chambres, qui vous seront facturées fin de chaque mois.

6. Fumer

Il est strictement interdit de fumer, aussi bien dans vos locaux privés que dans toutes les parties communes du CIPA Blannenheem.

Le non-respect de cette interdiction peut être sanctionné par l'annulation de votre contrat d'hébergement.

Si le non-respect de cette interdiction donne naissance à un incendie, la Direction du CIPA Blannenheem décline toute responsabilité pour les conséquences juridiques et financières liées à cet incendie.

7. Chambres

L'équipement de chaque chambre comprend un lit avec une table de chevet ainsi qu'une armoire encastrée avec un réfrigérateur intégré. Dans votre chambre vous allez également trouver un téléphone et un raccord à l'antenne collective.

Si les pensionnaires désirent des meubles supplémentaires, ils doivent être amenés par eux ou par leurs familles. Vous pouvez également amener quelques tableaux ou photos, qui seront fixés au mur par notre service technique.

8. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont interdits d'accès au CIPA Blannenheem, ce qui vaut aussi bien pour les pensionnaires que pour les visiteurs, exception faite pour les chiens guides d'aveugle.

9. Linge



Le nettoyage des draps de lits et des essuie-mains, mis à disposition par le CIPA Blannenheem, est réalisé par notre blanchisserie interne et est compris dans le prix d'hébergement. Selon vos souhaits votre linge privé peut également être pris en charge par notre blanchisserie, contre une participation aux frais de votre part. Dans cette éventualité vos noms seront marqués sur vos vêtements privés par nos soins.

10. Bijoux et argent liquide

La responsabilité pour les objets de valeur et l'argent liquide est limitée. Nous vous prions de ne pas apporter d'objets de valeur tels que des bijoux, de l'argent liquide, des objets d'art ou des tableaux de valeur, etc. à la résidence. Si cela ne peut être évité, nous vous conseillons de déclarer ces objets de valeur à votre assurance et de les protéger.

En effet, tous les services complémentaires fournis aux pensionnaires à leur demande, comme les boissons, les éventuelles consommations prises à la cafétéria, les visites chez le coiffeur ou la pédicure, l'achat d'articles d'hygiène, le recours à notre couturière interne et les médicaments facturés par la pharmacie, vous seront facturés de façon détaillée chaque fin de mois et déduits de votre compte par voie de domiciliation. Dans votre chambre se trouve également un tiroir qui, fermant à clef, tout en n'étant pas un coffre-fort, peut également servir à y enfermer vos bijoux ou de l'argent liquide

11. Votre vie en communauté

Les habitants peuvent participer, selon leurs désirs, à toutes les activités qui se déroulent (sont organisées) dans les parties communes du CIPA Blannenheem, tout en respectant et en évitant de déranger les autres pensionnaires.

Les contacts interhumains sont souhaités dans le respect des autres pensionnaires, des visiteurs et du personnel du CIPA Blannenheem. On attend également des pensionnaires une attitude participative et de coopération active avec le personnel notamment dans la réalisation de vos soins.

12. Fitness

Vous avez libre accès du lundi au vendredi de 8.00-17.00 heures à la salle de fitness qui se trouve dans les locaux de la kinésithérapie. Vous pouvez vous renseigner auprès du personnel sur le fonctionnement des machines et demander une aide professionnelle

dans leur utilisation. Pour des raisons de sécurité, la salle de fitness ne peut pas être utilisée quand le service de kinésithérapie est fermé.

13. Sécurité et hygiène

Pour votre propre sécurité il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux du CIPA Bannenheem ainsi que d'utiliser un feu ouvert sous quelque forme que ce soit, y compris l'allumage de cierges.

Pour des raisons d'hygiène et de santé, il faut éviter de conserver des aliments périssables de façon prolongée. Le personnel des étages de soin a le droit de contrôler régulièrement le contenu de votre réfrigérateur et d'en éliminer des denrées sur le point de pourrir.

14. Sorties

Les sorties ne sont aucunement limitées dans le CIPA Blannenheem. Vous avez le loisir de quitter la maison à tout moment même pour des séjours prolongés. Pour des raisons d'organisation et de sécurité il faut impérativement signaler au personnel de votre étage votre intention de quitter la maison ainsi que la durée de votre absence, et de vous présenter également à votre personnel dès votre retour. Votre badge vous permet d'ouvrir la porte principale pendant les heures de fermeture de la porte d'entrée.

15. Fotos

Des photos ou des vidéos, tournés pendant nos activités internes ou externes, ne seront publiés que dans le cadre interne du CIPA (sous forme de vidéos, Bieschbecher Bliedchen,...) ou sous forme d'images de groupe, publiées dans la presse publique. Toute autre publication ne se fera qu'après discussion et accord de la part des pensionnaires se trouvant sur les clichés.

16. Post

La poste entrante est directement distribuée aux pensionnaires. S'ils ne sont plus capables de la gérer, elle sera gardée aux étages et distribuée à la famille lors des visites.

Rollingen, le

Par ma signature, je certifie avoir compris les dispositions de ce règlement d'ordre interne, qui m'a été expliqué en détail, et être disposé à les suivre.

Signature